CA DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012  
COLLÈGE GUSTAVE COURBET, PIERREFITTE-SUR-SEINE  
   
2013 : ENCORE UN BUDGET DE RIGUEUR !  
   
1. CONTEXTE DÉPARTEMENTAL D’AUSTÉRITÉ  
   
Pour l’année 2013, le Conseil Général propose un budget de fonctionnement des collèges en nette baisse par rapport à celui de 2012, pourtant déjà en régression. Il ne prend en compte ni l’inflation (1.9 %), ni la poussée démographique constatée dans les classes. Ainsi, bien que le CG annonce une hausse de la dotation de   
2.73 %, le budget réel de nos établissements est en baisse de 7%, malgré la forte augmentation du nombre d’élèves. Lors du CDEN du 8 octobre 2012, le CG n’a pas hésité à présenter une dotation en hausse pour tout le département, sans préciser que leur calcul s’appuyait, non pas sur les 100 % de l année 2012, mais sur les 90 % versés initialement, en les présentant de façon mensongère comme des dotations complètes !  
   
2. DOTATION 2012 INCOMPLÈTE    
   
Lors du CA consacré au budget 2012, nous avions condamné la décision du CG de ne verser que 90 % de la dotation. Lors de la commission permanente du 29 novembre 2012, notre direction nous a confirmé que les 10% restants n’ont jamais été versés, alors qu’il a été nécessaire de faire voter une DBM lors du CA du 25 octobre 2012 d’un  
montant de 17000 euros.  
   
3. BUDGET 2013 DU COLLÈGE COURBET  
   
Tout d’abord, la politique d’austérité menée par le CG dans le département entraîne une baisse significative des crédits pour notre collège, dont la dotation passe de 204 933 euros en 2012 à 176 833 euros en 2013. Cette baisse est inacceptable et injustifiée.    
Ensuite, les tarifs de cantine augmentent de façon significative, pour les élèves comme pour les enseignants. Dès le 1er janvier, Les enfants des familles dont le quotient familial est supérieur à 461 euros, verront tous le tarif du repas augmenter (jusqu’au double pour les familles dont le quotient est plus élevé). La plupart des professeurs du collège devront payer 5.78 euros, contre moins de 4 euros aujourd’hui. Pourtant, malgré cette importante augmentation des tarifs, la somme affectée à l’achat de denrées pour un repas restera inchangée par rapport à 2012, soit 2 euros. Les tarifs augmentent donc, mais la qualité des repas restera la même. Les élèves et les personnels qui n’ont d’autre choix que de manger sur leur lieu de travail doivent-ils payer la politique de rigueur en œuvre dans le département ? S’agit-il de vider les cantines pour pouvoir supprimer plus d’emplois ?  
Nous attirons par ailleurs l’attention de chacun sur le traitement réservé aux crédits du CDI : sur le budget 2013, les crédits affectés sont de 3000 €, soit 1500 € de moins que les années précédentes. Après le non remplacement d'un ½ poste, la suppression des heures d’initiation à la recherche documentaire dans l'emploi du temps des classes de 6ème, ce sont maintenant les moyens qui sont réduits. Ainsi, le travail effectué entre 2005 et 2010 par les 2 documentalistes titulaires, imposant le CDI comme un lieu pédagogique à part entière a été déconstruit depuis 2010. Peu à peu, la vocation pédagogique du lieu est niée, transformant ainsi le CDI en permanence. Aujourd'hui, avec cette baisse des moyens, c'est la diversité des documents proposés aux élèves et aux enseignants qui est menacée, et à terme, l'attraction et la raison d'être du lieu qui est menacée.  
   
Enfin, au-delà de la question des crédits, nous condamnons les conséquences de la réforme du cadre budgétaire et comptable des EPLE. En effet, les documents fournis pour préparer le CA présentent un niveau de détails insuffisants pour que nous puissions porter un avis éclairé sur la répartition des crédits et il n’est pas possible d’établir de comparaison précise entre les différentes sommes affectées en 2012 et 2013. La globalisation des crédits pédagogiques, notamment, ne manquera pas d’entraîner une mise en concurrence entre les matières, où chacun sera chargé d’aller vendre auprès de la direction, avec tout le risque d’arbitraire que cela implique, ses meilleurs projets pour obtenir des moyens de fonctionnement. Nous n’acceptons pas de rentrer dans une course aux projets ou aux « contrats d’objectifs », car cela n’est pas le cœur de notre métier et nous ne voulons pas d’une contractualisation des moyens qui ne manquerait pas d’alourdir notre charge de travail.  
   
  
4. POSITIONS POUR LE VOTE  
   
Pour l’exercice 2012, nous exigeons la restitution des 10 % jamais versés.    
Pour l’exercice 2013, nous demandons le versement d’une dotation équivalente aux 100 % de 2012 et prenant en compte l’inflation.    
LA DOTATION DU COLLÈGE ÉTANT EN FORTE BAISSE ET SA RÉPARTITION TROP PEU DÉTAILLÉE, NOUS VOTONS CONTRE. VALIDER CE BUDGET DE RIGUEUR SERAIT UNE FAÇON D’ENCOURAGER LE CG À POURSUIVRE SA POLITIQUE  
D’AUSTÉRITÉ DANS LES PROCHAINES ANNÉES.